

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

Décision n° 3633 du 2 février 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest

NOR : INTJ2102971S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 36244 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032335S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2021 :

Poiraud	Tony	NIGEND : 162670
----------------	------	-----------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2021 :

Champin	Christophe	NIGEND : 142031
Brocherie	Franck	NIGEND : 133300

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2021 :

Ladrière	Joris	NIGEND : 242181
Mahagne	Cédric	NIGEND : 303314
Lelarge	Fabrice	NIGEND : 316250
Chevalier	Ronan	NIGEND : 320526

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2021 :

Bouilly	Grégoire	NIGEND : 320708
Lesacherre	Thomas	NIGEND : 349204
Le Bras	Marvin	NIGEND : 361468

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 février 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*
P. Sauvegrain